

GROUPE 2 HERBICIDE

HINGE^{MD}

Herbicide [Sélectif]

GRANULÉS SOLUBLES

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION : 34352 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE DANS L'EST DU CANADA ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE ROUGE DE LA PROVINCE DU MANITOBA, LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE DE SEMENCE, DANS LES TOMATES TRANSPLANTÉES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION ET DANS LA CULTURE MARAÎCHÈRE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP, LES MÛRES ET LES FRAMBOISES (SOUS-GROUPE 13-07A).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Rimsulfuron 25,0 %

AVERTISSEMENT, contient l'allergène lait

ATTENTION – POISON



CONTENU NET : 24-24000 GRAMMES

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032224

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- NOCIF SI INHALER. ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES NAPPES D'EAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. En outre, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.
- Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau exposée soigneusement.
- Enlevez les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément du linge domestique avant réutilisation.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord des plans d'eau.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

[DFU Brochure]

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HINGE^{MD}

Herbicide [Sélectif]

GRANULÉS SOLUBLES

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION : 34352 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE DANS L'EST DU CANADA ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE ROUGE DE LA PROVINCE DU MANITOBA SEULEMENT, LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE DE SEMENCE, DANS LES TOMATES TRANSPLANTÉES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION ET DANS LA CULTURE MARAÎCHÈRE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP, LES MÛRES ET LES FRAMBOISES (SOUS-GROUPE 13-07A).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Rimsulfuron 25,0 %

AVERTISSEMENT, contient l'allergène lait

ATTENTION – POISON



CONTENU NET : 24-24000 GRAMMES

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD032224

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- NOCIF SI INHALER. ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES NAPPES D'EAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. En outre, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.
- Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau exposée soigneusement.
- Enlevez les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément du linge domestique avant réutilisation.
- Appliquer sur les cultures agricole seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Appliquer un traitement symptomatique.

DONNÉES RELATIVES À L'UTILISATION:

Mode d'action :	Inhibiteur de l'enzyme ALS
Cultures :	Pommes de terre, tomates transplantées destinées à la transformation, culture maraîchère des tomates de plein champ

Taux maximal :	60 g/ha pour les pommes de terre et 140 g/ha pour les tomates transplantées destinées à la conservation et 140 g/ha pour la culture maraîchère de tomates de champs
Nombre maximal de traitements :	Un par année
Délai d'attente :	30 jours avant la récolte
Période d'application :	Postlevée

Du fait que la tolérance des différentes variétés de pommes de terre aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de HINGE à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Ne pas utiliser des gants en cuir ou en tissu. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre attentivement les directives de nettoyage du pulvérisateur, car tout résidu dans le réservoir pourrait endommager les autres cultures.

Ne pas appliquer HINGE pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau stagnante ou courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant étéensemencées ou devant l'être, ou dans des cours d'eau, de l'eau d'irrigation ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de HINGE peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

L'application de HINGE sur les pommes de terre peut entraîner des altérations foliaires TEMPORAIRES (changement de couleur des jeunes feuilles, pincement du bourgeon terminal) que l'on peut confondre avec les symptômes d'une virose. Une application hâtive peut réduire les risques d'altérations foliaires.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter les chevauchements et ne pas arrêter et démarrer, ralentir ni tourner pendant la pulvérisation, sous peine d'endommager la culture.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite dans des conditions climatiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application de HINGE.

MISE EN GARDE: Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni couper les plants traités pour le foin; il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:

- Une fluctuation rapide de la température (soit un écart de plus de 20 °C en moins de 24 à 36 heures) affectera la culture. Pour assurer à celle-ci le maximum de protection, attendre de 48 à 72 heures pour permettre à la culture de s'acclimater avant d'entreprendre la pulvérisation de HINGE.
- Pour HINGE utilisé seul ou dans un mélange en réservoir, appliquer SEULEMENT quand il est prévu que la température se maintiendra entre 5 °C et 28 °C dans les 24 heures précédant ET

suyant l'application. Les risques de phytotoxicité augmentent si les températures gravitent à l'extérieur de ces paramètres. Des applications séquentielles HINGE suivi d'un herbicide à feuilles larges (au moins 12 heures plus tard) diminuent le potentiel de risque de phytotoxicité.

- **AVERTISSEMENT** : La culture peut être endommagée si le produit est appliqué sur des cultures qui ont été éprouvées par une chaleur, une humidité ou un froid anormal, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile, saturé d'eau ou trop tassé, l'application préalable de pesticides, la maladie ou l'attaque d'insectes. Si les cultures ont été endommagées par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer HINGE.
- HINGE arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles à son action. Les symptômes typiques apparaissent habituellement de 5 à 7 jours après l'application, mais peuvent ne pas être visibles avant 2 à 3 semaines, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes.
- Un temps chaud et humide suivant l'application favorise l'action de HINGE, alors qu'un temps frais et/ou sec peut la réduire ou la retarder. Les mauvaises herbes endurcies par le froid ou la sécheresse peuvent ne pas être supprimées.
- HINGE agit par contact et ne supprime pas les pousses de graminées nuisibles ou de mauvaises herbes à feuilles larges ayant germé après l'application du produit. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal empêche une application optimale du produit sur les mauvaises herbes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
- Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit chimique présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

MODE D'EMPLOI:

HINGE se présente sous forme de granules dispersables que l'on doit mélanger à de l'eau. Il est appliqué soit en postlevée sur les pommes de terre dans l'Est du Canada. Il est appliqué soit en prélevée ou postlevée sur le maïs de grande culture dans l'Est du Canada et dans la région de la vallée de la rivière rouge au Manitoba pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent, l'amarante à racine rouge et le chou gras. HINGE est non corrosif, non inflammable et non volatil et il ne gèle pas.

Les mauvaises herbes ne seront pas supprimées si HINGE n'est pas appliqué conjointement avec un agent tensio-actif.

N'effectuer qu'une seule application par année.

- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre *moyen* de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1).
- La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
		Habitat terrestre	Habitats aquatiques d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Maïs de grande culture, Tomates de transformation transplantées ou repiquées, Pommes de terre et les mûres et les framboises (sous groupe 13-07A)	5	1	1

Tomates de plein champ	15	1	1
------------------------	----	---	---

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION:

HINGE doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique recommandé, tel que Citowett* Plus, Agral* 90 ou Ag-surf* à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

POUR LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA

TAUX ET MOMENT DE L'APPLICATION:

Appliquer HINGE à la volée à raison de 60 g/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif recommandé, avant la floraison des pommes de terre.

Appliquer le produit sur les mauvaises herbes, aux stades de croissance indiqués ci-dessous:

Mauvaise herbe	Stades de croissance au moment de l'application
Graminées annuelles nuisibles	1 ^{re} - 6 ^e feuille (jusqu'au début du tallage, deux talles à 2 feuilles)
Chiendent	Appliquer le produit sur les pousses pendant la croissance active, de la 3 ^e à la 6 ^e feuille (moins de 25 cm avec la feuille étendue)
Chénopode blanc, Amarante à racine rouge	4 ^e - 6 ^e feuille (moins de 10 cm de haut ou de large)

Pour la suppression des GRAMINÉES ANNUELLES nuisibles et du CHIENDENT, il faut procéder au traitement avant que le couvert végétal de la culture empêche la solution de pulvérisation d'atteindre les mauvaises herbes visées.

De 7 à 10 jours avant et après l'application de HINGE, il est recommandé de ne PAS recourir aux méthodes culturales de suppression des mauvaises herbes (travail du sol).

Mauvaises herbes supprimées par 60 g par hectare:

Pied-de-coq	Panic d'automne	Sétaire verte
Chénopode blanc [†]	Amarante à racine rouge	Chiendent ¹
Sétaire glauque ²	Panic capillaire	

[†] Répression uniquement. La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (population et/ou vigueur réduite), comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE: Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de HINGE ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

L'établissement précoce et la densité de la culture contribuent beaucoup à empêcher la croissance des mauvaises herbes et à la suppression efficace en postlevée du chiendent et des graminées annuelles nuisibles quand HINGE est utilisé.

Recommandations pour la suppression de certaines mauvaises herbes:

1. Chiendent - Appliquer HINGE en postlevée, additionné de l'un des agents tensio-actifs recommandés, lorsque la majorité des pousses de chiendent sont en pleine croissance et sont parvenues aux stades de la 3^e à la 6^e feuille (moins de 25 cm, feuille étendue). Les graminées annuelles qui ne sont pas encore sorties de terre au moment de l'application de HINGE sur le chiendent ne seront pas supprimées. Si l'on procède au traitement avant les stades de la 3^e à la 6^e feuille du chiendent, la suppression des mauvaises herbes peut être réduite, étant donné qu'un grand nombre de pousses ne sont peut-être pas encore sorties de terre.
2. Seuls les plants de setaïre glauque qui sont sortis de terre au moment où l'on applique HINGE seront supprimés, et non ceux qui pousseront après.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Appliquer un mélange en réservoir de Hinge Herbicide et Tricor 75DF herbicide de postlevée et un surfactant non ionique, c'est à dire Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v / v) dans les pommes de terre pour lutter contre les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges. Tricor 75 DF doit être appliqué à 280-375 g / ha avec HINGE à 60 g / ha pour toutes les mauvaises herbes énumérées sur deux Hinge étiquette et Tricor 75 étiquette de l'herbicide DF.

1. Utiliser le taux prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ne pas utiliser de traitement en postlevée sur les variétés Atlantique, Eramosa et Shepody ainsi que les variétés à peau rouge et les variétés hâtives. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si les conditions de croissance ne sont pas idéales (temps frais, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur. Employer un taux élevée pour supprimer les graminées ou bien lorsqu'il y a une population dense de feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.
4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour setaïres verte et glauque appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur et lorsque les graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage – deux talles de 2 feuilles).

7. HINGE doit être appliqué avec un surfactant non ionique c-à-d, Citowett Plus, Agral 90 ou Agsurf à raison de 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v.v.).

POUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE DANS L'EST DU CANADA

SENSIBILITÉ DES VARIÉTÉS HYBRIDES DE MAÏS

Les variétés hybrides de maïs dont la valeur en unités thermiques maïs (UTM) s'élève à 2 500 ou moins ont montré une certaine sensibilité à l'action de HINGE. NE PAS APPLIQUER HINGE EN GRANULES DISPERSABLES (25%) SUR LES VARIÉTÉS HYBRIDES DE MAÏS DONT LA VALEUR EN UTM EST DE 2 500 OU MOINS, OU DANS LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES OÙ CETTE VALEUR ATTEINT EN MOYENNE 2 500 OU MOINS PENDANT LA SAISON.

Les variétés hybrides de maïs dont la valeur en UTM est de 2 550 ou plus, qui ont été considérablement endommagées par l'application de l'Herbicide d'Hinge, sont énumérées ci-dessous. Ne pas pulvériser HINGE pour supprimer les mauvaises herbes dans les champs où ces variétés ont été plantées.

PIONEER* marque 3897
PIONEER* marque 3936
PIONEER* marque 3941
MAX 78
G-4120
G-4034
G-4160
Pickseed 2525

Ne pas utiliser sur le maïs sucré ni sur le maïs de semence.

Ne pas appliquer HINGE moins de 30 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain). Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs ensilage, fourrage ou grain comme nourriture pendant au moins 30 jours après une application de HINGE.

HINGE UTILISÉ SEUL DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

HINGE doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique recommandé, tel que CITOWETT* PLUS, AGRAL* 90 ou AG-SURF* à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

APPLICATION EN PRELEVÉE

Appliquer HINGE à la volée avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes (indiquées ci-dessous) à raison de 60 g/ha. L'application de HINGE prélevée supprimera les mauvaises herbes suivantes:

Pied-de-coq
Sétaire verte
Digitaire sanguine†
Sétaire glauque†

† Répression uniquement. On parle de répression des mauvaises herbes lorsque leur nombre et leur vigueur ont été visiblement réduits comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions climatiques avant et après le traitement.

APPLICATION EN POSTLEVÉE

Appliquer HINGE à la volée sur le maïs et les mauvaises herbes à raison de 60 g/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif recommandé, conformément aux indications suivantes :

TAUX ET MOMENT D'APPLICATION EN POST-LEVÉE

CULTURE OU MAUVAISE HERBE	STADE DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION
Maïs	Émergence-3 ^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue) Voir le schéma ci-dessous
Graminées annuelles nuisibles	1 ^{re} -4 ^e feuille (jusqu'au début du tallage)
Chiendent	Appliquer le produit sur les pousses pendant la croissance active, de la 3 ^e à la 6 ^e feuille (moins de 25 cm avec la feuille étendue)
Amarante à racine rouge et Chénopode blanc	2 ^e -4 ^e feuille (5 à 10 cm de haut ou de large)

STADES DE CROISSANCE DU MAÏS

[diagramme d'une plante de maïs à 3 feuilles]

Appliquer HINGE sur le maïs à compter de l'émergence du plant de maïs jusqu'à l'apparition de la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue).

Le coléoptyle (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille. On considère qu'une feuille est complètement formée lorsque la feuille suivante devient visible dans le verticille du maïs.

En ce qui concerne les mélanges en réservoir avec d'autres herbicides, consulter la section sur les mélanges en réservoir ci-dessous pour connaître la période d'application appropriée.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 60 GRAMMES PAR HECTARE

Pied-de-coq

Chénopode blanc[†]

Sétaire glauque[†]

Panic d'automne

Panic capillaire

Amarante à racine rouge (y compris les variétés résistant à la triazine)

Sétaire verte

Chiendent¹

[†] Répression uniquement. On parle de répression des mauvaises herbes lorsque leur nombre et leur vigueur ont été visiblement réduits comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions climatiques avant et après le traitement.

RECOMMANDATIONS POUR LA SUPPRESSION DE CERTAINES MAUVAISES HERBES :

¹ Chiendent - Appliquer HINGE en postlevée, additionné de l'un des agents tensio-actifs recommandés, lorsque la majorité des pousses de chiendent sont en pleine croissance et sont parvenues aux stades de la 3^e à la 6^e feuille (moins de 25 cm, feuille étendue). Si l'on procède au traitement du chiendent avant les stades de la 3^e à la 6^e feuille, les mauvaises herbes ne seront peut-être pas complètement supprimées, étant donné qu'un grand nombre de pousses ne sont pas encore sorties de terre.

NOTE : Les graminées annuelles nuisibles et l'amarante sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Si la période appropriée pour supprimer les graminées annuelles nuisibles ou le chiendent ne coïncide pas avec celle des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer séparément HINGE et l'Herbicide BANVEL* ou l'Herbicide MARKSMAN*.

HINGE, seul ou dans un mélange en réservoir, ne doit pas être appliqué après le stade de la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

HINGE + L'HERBICIDE BANVEL*

HINGE peut être mélangé en réservoir avec L'herbicide BANVEL* pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et une grande gamme de mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 60 g/ha de l'herbicide d'Hinge et 625 mL/ha de l'herbicide BANVEL* avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs du stade de l'émergence jusqu'à la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue) pour supprimer les mauvaises herbes contre lesquelles HINGE appliqué seul est efficace plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide BANVEL. Consulter la section de la présente étiquette intitulée " HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application de HINGE et les restrictions relatives à son utilisation.

HINGE + L'HERBICIDE DUAL* II MAGNUM* + L'HERBICIDE BANVEL* II

HINGE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide DUAL II MAGNUM + l'herbicide BANVEL II (dicamba à 480 g/L) pour supprimer les graminées annuelles nuisibles et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges.

Pour l'application en prélevée, mélanger en réservoir 60 g/ha HINGE et 0,75L/ha d'HERBICIDE DUAL II MAGNUM et 0,75 L/ha d'HERBICIDE BANVEL II

Pour application en postlevée, mélanger en réservoir 50 g/ha de HINGE et 0,625 L/ha de l'herbicide DUAL* II MAGNUM* et 0,625L/ha de l'herbicide BANVEL* II avec un agent tensio-actif non ionique tel que CITOWETT PLUS, AGRAL 90 ou AG-SURF à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) de solution de pulvérisation. Appliquer le mélange sur le maïs jusqu'à l'apparition de la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes suivantes:

Temps de l'application	espèces de graminées	espèces à feuilles larges
Prélevée HINGE à 60 g/ha + L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM à 0,75 L/ha + L'HERBICIDE BANVEL II à 0,75 L/ha	Sétaire verte Digitaire sanguine Digitaire astringente Panic d'automne Sétaire glauque [†] Chiendent ^{†2}	Amarante à racine rouge Chénopode blanc Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Renouée persicaire

Postlevée (jusqu'à la 3 ^e feuille de maïs) HINGE à 50 g/ha + L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM à 0,625 L/ha + L'HERBICIDE BANVEL II à 0,625 L/ha	Digitale sanguine Sétaire glauque Sétaire verte Pied-de-coq Panic d'automne Panic capillaire Chiendent† ²	Sarrasin de Tartarie Renouée liseron Gaillet gratteron Saponaire des vaches Spargoute des champs Renouée persicaire Chénopode blanc Vélar d'Orient Moutarde d'Inde Moutarde roulante Moutarde des champs Vélar fausse-girolée Morelle noire de l'Est Amarante à racine rouge Petite herbe à poux Fausse herbe à poux Grande herbe à poux Renouée scabre Abutilon Anserine de Russie
--	--	--

†Répression uniquement. On parle de répression des mauvaises herbes lorsque leur nombre et leur vigueur ont été visiblement réduits comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions climatiques avant et après le traitement.

² Ce mélange en réservoir réprimera* le chiendent durant toute la saison de croissance. Appliquer sur le chiendent à compter du stade de la 1^e feuille à la 6^e feuille.

Consulter la section de la présente étiquette intitulée " HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application de HINGE et les restrictions relatives à son utilisation.

HINGE + DUAL^{MD} II MAGNUM^{MC} + BANVEL II AVEC SUPPORT DE PULVÉRISATION DE SOLUTION DEL' UAN 28%

Mélanger en réservoir 60 g/ha de HINGE et 0,75 L/ha de DUAL II MAGNUM et 0,75L/ha de BANVEL II, dans 400 L/ha de solution 28 % du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN). Ce traitement doit être appliqué en prélevée à la culture, pour la suppression des mauvaises herbes suivantes:

Amarante à racine rouge
 Chénopode blanc
 Petite herbe à poux
 Digitale sanguine
 Sétaire jaune†
 Sétaire glauque

†Répression uniquement. On parle de répression des mauvaises herbes lorsque leur nombre et leur vigueur ont été visiblement réduits comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions climatiques avant et après le traitement.

HINGE + L'HERBICIDE GLYPHOSATE sur le maïs tolérant au Glyphosate :

Pour obtenir une suppression résiduelle de la sétaire verte, l'amarante à racine rouge et le panic d'automne et la répression du chénopode blanc appliquer HINGE à raison de 50 grammes par hectare plus un glyphosate homologué dans le tableau ci-dessous.

Appliquer quand le maïs est au stade de la percée jusqu'au stade de la 6^e feuille. Ce mélange en réservoir fournira une suppression résiduelle jusqu'à la fermeture du couvert végétal. **UTILISER CE MÉLANGE SEULEMENT SUR LE MAÏS TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.**

Glyphosate homologué	Taux (L/ha)
Herbicide Roundup* Transorb*	2,5
Roundup Weathermax* with Transorb 2 Technology	1,67

HINGE + L'HERBICIDE MARKSMAN*

HINGE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide MARKSMAN pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 60 g/ha de HINGE et 2,5 L/ha de l'herbicide MARKSMAN avec un agent tensioactif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs du stade de l'émergence jusqu'à la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue) lorsque les graminées annuelles nuisibles sont au stade de la 1^{re} à la 4^e feuille, que le chiendent est au stade de la 3^e à la 6^e feuille (<25 cm feuille étendue), et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de la 2^e à la 4^e feuille (voir le tableau précédent intitulé " TAUX ET MOMENT D'APPLICATION EN POST-LEVÉE ". Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes contre lesquelles HINGE appliqué seul est efficace en plus des mauvaises herbes suivantes:

Sétaire glauque
Abutilon
Herbe à poux
Chénopode blanc
Renouée persicaire
Morelle noire de l'Est

Consulter la section de la présente étiquette intitulée "HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application de HINGE et les restrictions relatives à son emploi.

HINGE + L'HERBICIDE PROWL* H2O

HINGE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide PROWL H2O pour supprimer les graminées annuelles nuisibles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 50 g/ha de HINGE et 2,2 L/ha de l'herbicide PROWL* H2O avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs du stade de l'émergence jusqu'à la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes annuelles contre lesquelles HINGE appliqué seul est efficace en plus des mauvaises herbes suivantes :

Sétaire glauque
Digitaire

Consulter la section de la présente étiquette intitulée "HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application de HINGE et les restrictions relatives à son emploi. S'il ne pleut pas suffisamment dans les 7 à 10 jours suivant l'application, il peut être nécessaire de pratiquer un labour peu profond entre les rangs pour activer l'herbicide PROWL H2O. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la suppression des mauvaises herbes peut être réduite.

HINGE + L'HERBICIDE PROWL* H2O + L'HERBICIDE BANVEL*

HINGE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide PROWL H2O et l'herbicide BANVEL pour supprimer les graminées annuelles nuisibles et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en

réservoir 50 g/ha de HINGE, 2,2 L/ha de l'herbicide PROWL* H2O et 625 mL/ha de l'herbicide BANVEL* avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs du stade de l'émergence jusqu'à la 3^e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes contre lesquelles le mélange avec HINGE + l'herbicide PROWL H2O est efficace, celles qui sont énumérées sur l'étiquette de l'herbicide BANVEL* (au taux de 625 mL/ha) en plus des mauvaises herbes suivantes :

Sétaire glauque
Digitaire
Morelle noire de l'Est

Consulter la section de la présente étiquette intitulée "HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application de HINGE et les restrictions relatives à son emploi. S'il ne pleut pas suffisamment dans les 7 à 10 jours suivant l'application, il peut être nécessaire de pratiquer un labour peu profond entre les rangs pour activer l'herbicide PROWL H2O. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la suppression des mauvaises herbes peut être réduite.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

À UTILISER SUR LES CULTURES DE POMMES DE TERRE IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA (Man., Sask., Alb., C.-B.)

Appliquer HINGE en postlevée à la volée à raison de 60 grammes/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif non ionique recommandé, avant la floraison des pommes de terre. Appliquer après la levée des pommes de terre sur les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges en période de croissance active énumérées dans cette brochure.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application et le réensemencement, ainsi que sur les précautions à prendre relatives à l'utilisation, voir les rubriques appropriées dans la présente brochure.

NOTE:

Les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance (2,5 cm de hauteur/diamètre).

TOMATES TRANSPLANTÉES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION:

Appliquer HINGE à raison de 60 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (CITOWETT* PLUS, AGRAL* 90 ou AG-SURF*) sur les tomates transplantées destinées à la transformation. Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées sont celles qui sont énumérées sur l'étiquette de HINGE, plus la morelle poilue.

NOTE: HINGE peut être appliqué jusqu'au stade de la 4^e feuille de la morelle poilue.

Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de HINGE ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

L'établissement précoce et la densité de la culture contribuent beaucoup à empêcher la croissance des mauvaises herbes et à la suppression efficace en postlevée du chiendent et des graminées annuelles nuisibles quand HINGE est utilisé.

N'effectuer qu'une seule application de HINGE par année à l'aide de matériel terrestre. Ne pas procéder à la récolte moins de 30 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

POUR UTILISATION DANS LA CULTURE MARAÎCHÈRE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP

Pour supprimer la morelle poilue dans la culture maraîchère des tomates de plein champ, appliquer HINGE à raison de 60 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (CITOWETT* PLUS, AGRAL* 90 ou AG-SURF*).

Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de HINGE ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application de HINGE par année à l'aide de matériel terrestre. Ne pas procéder à la récolte moins de 30 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

TOMATES DE PLEIN CHAMP :

Pour la suppression du chénopode blanc, la morelle poilue et d'autres mauvaises herbes à feuilles larges résistant au triazine énumérées sur l'étiquette de HINGE. Appliquer HINGE une fois comme pulvérisation en postlevée à un taux de 140 grammes/hectares + 0,2% v/v d'un agent de surface non-ionique (AGRAL*90) sur les tomates de plein champ au moins 21 jours après avoir transplanté la culture.

Les mauvaises herbes qui poussent après l'application de HINGE ne seront pas supprimées. L'application devrait être faite lorsque la majorité des mauvaises herbes sont émergées.

Utiliser un équipement terrestre seulement. Utiliser dans un volume d'eau minimum de 200 L/ha.

Ne pas procéder à la récolte de la culture au moins 30 jours après le traitement.

POUR UTILISATION DANS LE MURES ET LES FRAMBOISES (SOUS-GROUPE 13-07A) :

FRAMBOISE SAUVAGE, FRAMBOISE, NOIRE ET ROUGE, MÛRE (*RUBUS EUBATUS*, Y COMPRIS LES NOMBREUX CULTIVARS, VARIÉTÉS ET/OU HYBRIDES CONNUS EN ANGLAIS SOUS DES NOMS TELS QUE ANDEAN BLACKBERRY, ARCTIC BLACKBERRY, BINGLEBERRY, BLACK SATIN BERRY, BOYSENBERRY, BROMBEERE, CALIFORNIA BLACKBERRY, CHESTERBERRY, CHEROKEE BLACKBERRY, CHEYENNE BLACKBERRY, COMMON BLACKBERRY, CORYBERRY, DARROWBERRY, DEWBERRY, DIRKSEN THORNLESS BERRY, EVERGREEN BLACKBERRY, HIMALAYABERRY, HULLBERRY, LAVACABERRY, LOGANBERRY, LOWBERRY, LUCRETIABERRY, MAMMOTH BLACKBERRY, MARIONBERRY, MORA, MURES DERONCE, NECTARBERRY, NORTHERN DEWBERRY, OLALLIEBERRY, OREGON EVERGREEN BERRY, PHENOMENALBERRY, RANGEBERRY, RAVENBERRY, ROSSBERRY, SHAWNEE BLACKBERRY, SOUTHERN DEWBERRY, TAYBERRY, YOUNGBERRY ET ZARZAMORA), MÛRE DE LOGAN, ET LES CULTIVARS, VARIÉTÉS ET/OU HYBRIDES DE CES CULTURES

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur HINGE, faire une seule application activement peu après la levée des mauvaises herbes de croître à un taux de 60 g / ha et un surfactant non ionique

recommandé: comme Citowett * PLUS, AGRAL * 90 ou AG-SURF * à 2 L par 1000 L solution de pulvérisation (0,2% v / v). Utilisez une application de jet dirigé ajusté pour fournir une couverture complète des mauvaises herbes tout en minimisant la quantité de pulvérisation entrer en contact avec les plantes mûres et framboises. Lorsqu'il est appliqué comme traitement en bandes (50% bande ou moins), herbicide Hinge peut être appliqué deux fois par an. Cependant, ne pas appliquer plus de 60 grammes par hectare sur une demande de diffusion base par année. Utilisez sur les mûres et framboises qui sont allés à travers au moins une saison de croissance et sont en bonne santé et de vigueur.

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha (volume de pulvérisation recommandé de 140-190 L/ha).

Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.

Se référer aux sections appropriées du livret HINGE pour obtenir une liste complète des mauvaises herbes, leur stade de suppression, ainsi que plus de renseignements concernant son application et/ou les précautions à suivre, et/ou les directives de mélange.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE DANS LA VALÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE DU MANITOBA POUR SUPPRIMER LES GRAMINÉES ANNUELLES ET LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

HINGE + L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM + L'HERBICIDE BANVEL II

HINGE peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide DUAL II MAGNUM + l'herbicide BANVEL* II pour supprimer les graminées annuelles et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges.

Pour application en prélevée, mélanger en réservoir 60 g/ha HINGE et 0,75L/ha d'HERBICIDE DUAL* II MAGNUM* et 0,75L/ha d'HERBICIDE BANVEL II .

Pour application en postlevée, mélanger en réservoir 50 g/ha de HINGE et 0,625L/ha de l'herbicide DUAL II MAGNUM et 0,625 L/ha de l'herbicide BANVEL* II avec un agent tensio-actif non ionique tel que CITOWETT PLUS, AGRAL 90 ou AG-SURF à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L de solution à pulvériser). Appliquer le mélange sur le maïs jusqu' au stade de la 3e feuille (2 collerettes visibles ou 20 cm de haut - feuille étendue). Lire et suivre la section de l'étiquette intitulée 'SENSIBILITÉ DES VARIÉTÉS HYBRIDES DE MAÏS' lorsqu'on prévoit une application en postlevée.

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette pour ce mélange dans la section de l'étiquette intitulée « MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT »

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Consulter la section de la présente étiquette intitulée "HINGE UTILISÉ SEUL " pour obtenir des renseignements plus détaillés sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation.

Le maïs de grande culture, le blé d'hiver et l'orge de printemps peuvent être plantés l'année après l'application de HINGE. Pour toutes les autres cultures, un test d'activité biologique est recommandé avant d'effectuer la plantation. HINGE est plus persistant dans les sols sableux faibles en matière organique et ayant un pH de 7 ou plus. Pour ces types de sols, un essai d'activité biologique est recommandé. Pour

plus d'information, contacter le représentant local de Albaugh LLC ou composer le numéro sans frais de Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE POUR HINGE + DUAL II MAGNUM + BANVEL II AVEC SUPPORT DE PULVÉRISATION DE SOLUTION DE L'UAN 28%:

1. Ajouter la quantité de HINGE appropriée à l'eau dans un seau pour préparer une bouillie et faire dissoudre les granules solubles.
2. Remplir le réservoir à moitié avec de la solution de l'UAN 28% et faire fonctionner l'agitateur.
3. Ajouter la bouillie de HINGE au réservoir, en faisant fonctionner l'agitateur.
4. Lorsque HINGE est bien mélangé et en suspension, ajouter les quantités requises de Dual II Magnum et Banvel II.
5. Ajouter le reste de la solution de l'UAN dans le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur.
6. Un agent tensio-actif n'est pas requis pour ce traitement.

Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution à préparer.

Une agitation continue est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange et de l'application. Le mélange à pulvériser de HINGE doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader, ce qui peut entraîner une diminution de la suppression des mauvaises herbes. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

DIRECTIVES DE MÉLANGE POUR TOUS LES AUTRES MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

1. Remplir le réservoir propre environ 1/3 plein l'eau propre.
2. Faire fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de HINGE dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que HINGE est complètement dissous.
4. Une fois que les granules sont dissoutes, continuer de remplir le réservoir entre le 2/3 et 3/4, et ensuite ajouter le produit d'association.
5. Lorsque HINGE (et l'autre herbicide mélangé en réservoir au besoin) est bien mélangé et en suspension, ajouter un agent tensio-actif non ionique recommandé tel que CITOWETT PLUS, AGRAL 90 ou AG-SURF à raison de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).
6. Remplir complètement le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau.
7. Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution préparée avant de procéder à l'étape 1, car les produits chimiques restant dans le réservoir peuvent empêcher HINGE de se dissoudre complètement. Si c'est impossible, pré-mélanger HINGE avec une petite quantité (5 à 10 L) d'eau avant de l'ajouter au réservoir.

L'agitation est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange et de l'application. Le volume d'eau minimal pour l'application de HINGE est de 100 litres d'eau par hectare. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat. Régler la pression de pulvérisation à 175-275 kPa. Se servir de tamis de 50 mailles ou moins. Le mélange à pulvériser de HINGE doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader, ce qui peut entraîner une diminution de la suppression des mauvaises herbes. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

NOTES : HINGE se dégrade dans l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer une quantité supérieure à celle pouvant être utilisée en un jour. Si l'application est interrompue, bien agiter le mélange avant de reprendre le traitement.

NE PAS MÉLANGER HINGE AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES, DES SUBSTANCES CONTENANT DU BORE OU DÉGAGEANT DU CHLORE LIBRE.

Pour étalonner le pulvérisateur, n'utiliser que de l'eau propre et se tenir loin des puits. Effectuer des vérifications régulières du matériel de pulvérisation. Mesurer précisément le produit et ne mélanger que la quantité nécessaire au traitement. Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.

UTILISATION D'INSECTICIDES

Pour protéger les cultures au maximum, appliquer HINGE uniquement sur le maïs qui n'a PAS été traité avec un insecticide organophosphoré de sol hautement systémique. NE PAS mélanger HINGE en réservoir avec un insecticide organophosphoré. NE PAS appliquer un insecticide organophosphoré foliaire moins de sept jours avant ou après la pulvérisation de HINGE.

GESTION DE LA DÉRIVE:

Lorsqu'on applique HINGE à proximité de cultures et/ou de plantes sensibles, prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir la dérive du brouillard de pulvérisation.

La chaleur, la sécheresse et une faible humidité relative augmentent le risque de dérive. Il faut donc redoubler de précaution en présence de pareilles conditions.

Ne pas appliquer HINGE en présence d'une inversion de température caractérisée par la diminution des déplacements d'air et le fait que la température augmente avec l'altitude.

PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE:

Ne pas mélanger ni charger le produit à moins de 10 mètres d'un point d'eau ou d'un marais.

Ne pas appliquer HINGE durant des périodes de fortes précipitations ou à des endroits où l'eau de surface pourrait ruisseler vers des terres ou des points d'eau environnants, y compris les fossés et les ruisseaux.

Observer les règlements et les recommandations du gouvernement provincial régissant les traitements effectués à proximité de points d'eau et de puits.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de HINGE.

1. Vider le réservoir. Rincer parfaitement au jet l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux pendant au moins 5 minutes.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.

5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes, et faire circuler l'eau à travers les tuyaux et la rampe.
6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux à l'eau fraîche pendant 5 minutes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que HINGE est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à HINGE et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner HINGE ou les herbicides du groupe 2 en alternance avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant local de Albaugh LLC ou composer le numéro sans frais de 1-800-247-8013.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS:

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits en cas de non-respect des règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation.

Éviter la sur pulvérisation du produit ou sa dérive vers les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, les cours d'eau, les terres boisées et les brise-vent.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES:

HINGE se dégrade naturellement dans le sol et des tests en champs ont démontré que les cultures suivantes peuvent être plantées de façon sécuritaire aux intervalles prescrits suivant une culture de pomme de terre traitée avec HINGE.

INTERVALLE AVANT LA PLANTATION D'AUTRES CULTURES :

Blé d'hiver	4 mois
Blé (inclus blé durum), avoine, Orge de printemps, canola, soja, haricots secs communs, pois chiches, tournesol, maïs a semence, maïs sucré, pois de grande culture, lin, féverole a petits grains, lentils, haricots blancs, trèfle rouge, sorgho, pommes de terre	10 mois
Maïs de grande culture	À tout moment

Avant de planter d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:

Choisir pour la ou les cultures qui vont constituer le test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec HINGE. Tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, le drainage et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semences et y semer les cultures et variétés que vous voudriez pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec HINGE afin de vous assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec HINGE et dans les zones non traitées :

- densité de la culture
- développement du système racinaire
- vigueur
- rendement
- couleur des plantes
- taux de croissance

Poursuivre vos observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de HINGE, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.